

CHAVOUOT

Dimanche 1er juin 2025 au soir
au Mardi 3 juin 2025 au soir





ENTRE PESSAH ET CHAVOUOT : LE COMPTE DU OMER

La Torah nous demande, dès le lendemain du premier jour de la fête de Pessah, de compter le Omer pendant sept semaines complètes jusqu'au cinquantième jour, c'est-à-dire jusqu'à la fête de Chavouot.

Dans quel but la Torah nous demande-t-elle de compter tous les jours, sans en omettre un seul ?

La période de l'Omer relie deux fêtes : Pessah, la sortie d'Egypte et Chavouot, la révélation de la Torah.

Ces deux fêtes, pourtant différentes ne peuvent se concevoir l'une sans l'autre. Pessah, qui est la libération du peuple juif n'a de sens que si elle est accompagnée d'une élévation spirituelle traduite par la célébration de la fête de Chavouot.

Telles furent d'ailleurs les paroles transmises par Moïse à Pharaon "Laisse partir mon peuple ET ils me serviront".

Par le compte de l'Omer, nous montrons l'importance de ces jours pendant lesquels une participation active est demandée aux enfants d'Israël afin de recevoir la Torah.

C'est la raison pour laquelle selon la Halakha, celui qui a omis de compter un seul jour n'aura plus la possibilité de reprendre le compte le lendemain en prononçant une bénédiction.

Aucun maillon ne doit donc manquer à la chaîne qui relie Pessah à Chavouot.





CHAVOUOT OU LE PASSAGE DE L'ORGE AU BLÉ

Chaque fête de pèlerinage est reliée à un événement agricole (cf. Exode XXIII). Pour le peuple Juif, la nature prend son sens en fonction de la manifestation de l'Eternel dans l'histoire.

Ainsi, Pessah est la fête du printemps, mais aussi "le temps de notre libération".

Chavouot n'est pas uniquement "la fête de la moisson", hag hakatsir, mais aussi "le temps du don de notre Torah".

Le Maharal de Prague explique le passage des enfants d'Israël de l'Egypte au mont Sinaï, de la manière suivante : le lendemain de Pessah, Israël doit apporter de l'orge à l'état brut, alors qu'à Chavouot, l'offrande est composée de deux pains de blé. L'orge à l'état brut évoque la nourriture de l'animal, l'état de nature originel; le pain de blé est la nourriture de l'homme, dont le travail apporte une plus-value au monde créé par D. Ainsi la sortie d'Egypte est une invitation à l'élévation spirituelle.

CHAVOUOT ET LE DON DE LA TORAH

Chavouot est la deuxième fête de pèlerinage du calendrier hébraïque, elle s'intercale entre Pessah et Soukot.

En Diaspora elle se célèbre le 6 et le 7 du mois de Sivan.





Dans notre liturgie Chavouot est mentionnée comme "zéman matan toraténou le temps du don de notre Torah".

Ce don des 10 paroles - décalogue - a eu lieu historiquement 50 jours après la sortie d'Égypte.

Nos sages nous enseignent que chaque année à la même date le flux de sainteté propre à ce jour "réapparaît".

Nous proclamons comme nos ancêtres l'ont fait au pied du mont Sinaï "Naassé vénichma" "Nous l'accomplirons et nous la comprendrons".

LES DIFFÉRENTES APPELLATIONS DE LA FÊTE DE CHAVOUOT

Chavouot

Le nom Chavouot (Hag ha-Chavouot selon Chémot / Exode 34, 22 & Dévarim / Deutéronome XVI, 16) signifie en hébreu "semaines", car cette fête tombe sept semaines après Pessah.

Atséret

Car Chavouot est la "fête de clôture" de Pessah, dans la mesure où le don de la Torah couronne la libération physique du peuple d'Israël.





Fête de la moisson

En lien avec la vie agricole du pays d'Israël, la fête de Chavouot est aussi appelée "fête des moissons " (hag hakatsir selon Chémot / Exode XXIII, 16) car c'est l'époque de la moisson du blé et l'offrande offerte à Chavouot était à base de blé.

Fête des prémices

Chavouot est aussi nommée Yom ha-Bikourim (fête des prémices) selon Bamidbar / Nombres XXVIII, 26) en référence à cette offrande constituée par la nouvelle récolte et aussi parce qu'à partir de ce jour débute la saison de la Mitsva des prémices qui consiste à apporter au temple les prémices de chacune des sept espèces de fruits caractéristiques de la terre d'Israël.

LES LECTURES DE CHAVOUOT

Il est souhaitable de veiller toute la première nuit de Chavouot pour lire le "Tikoun leil Chavouot" jusqu'au lever du jour et/ou pour étudier la Torah.

A Chaharit du 1^{er} jour on lit dans la Paracha Yitro dans l'Exode les chapitres 19 et 20 contenant les Dix Commandements. L'après-midi on lit le livre de Ruth (la première moitié le 1^{er} jour, la seconde moitié le second jour). Dans le rite achkenaze, on lit le livre entier le 2^e jour.

Certaines communautés lisent les Azharot qui sont une présentation poétique des 613 Mitsvot.



CONSOMMER DES METS LACTÉS

Généralement on consomme des mets lactés et du miel pour l'occasion, afin de rappeler que la Torah est comparée au lait et au miel dans le Cantique des cantiques (IV, 9) "Miel et lait sous ta langue".

Nous trouvons une allusion au lait dans l'un des versets que nous lisons dans le Maftir des deux jours (Nombres XXVIII, 26) "ouvyom habikourim béhakrivkhém Min'ha 'Hadacha Lhachem Béchavouotékhém".

Les initiales donnent MEHALAV = du lait.



GUIDE DU FIDÈLE

(Horaires valables pour la région parisienne)

Dimanche 1er juin 2025

Allumage des bougies de Yom Tov : à partir de **20h07** (Plag)

Arvit : Psaume 88 et office de yom tov.

VKiddouch des fêtes avec mention de Chavouot, récitation de Chééhéyanou.

Lundi 2 juin 2025 (Premier jour de Yom Tov)

Office de Chaharit 9h00

1^{er} sefer Torah : Chemot / Exode 19 et 20 (Les enfants d'Israël au Sinaï et 10 Commandements) - 2^e sefer Torah : Bamidbar / Nombres 28, 26 à 31 (sacrifices et offrandes de la fête).

Haftara : Ezéchiël I (le Char céleste)

Minha : Office de yom tov.

Arvit : Psaume 88 et office de yom tov

Allumage des bougies à partir d'une flamme existante à partir de **20h08**

Kiddouch des fêtes avec la mention de Chavouot, Récitation de la bénédiction de Chééhéyanou.

Mardi 3 juin 2025 (Deuxième jour de Yom Tov)

Office de Chaharit 9h00

1^{er} sefer Torah : Dévarim / Deutéronome 15 et 16 (lois des fêtes)

2^e sefer Torah : Bamidbar / Nombres 28, 26 à 31

Haftara : Vision du prophète 'Habacuc III

Yzkor 11h00

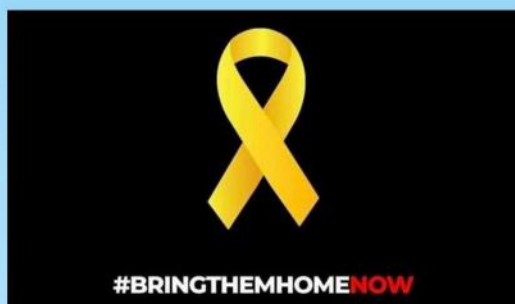
Minha : Office de Yom Tov

Arvit : de 'hol dans la Amida, intercaler "ata 'honantanou"

Fin de la fête et Havdala sans feu ni arômes **22h52**



CONSISTOIRE DE PARIS
17 rue St Georges - 75009 Paris
www.consistoire.org



© DSI- ACIP

